



Présidence : Kazakhstan

## 656ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 21 septembre 2011  
  
Ouverture : 10 h 05  
Clôture : 10 h 35
  
2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov
  
3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :  
  
Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES  
  
Aucune déclaration  
  
Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ  
  
Aucune déclaration  
  
Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES
  - a) *Demande visant à éviter les activités de vérification en matière de limitation des armements au cours des prochains Jeux olympiques devant se dérouler à Londres du 14 juillet au 12 septembre 2012* : Royaume-Uni (FSC.DEL/143/11)
  - b) *Distribution du projet d'ordre du jour révisé de la séance spéciale du FCS sur les armes légères et de petit calibre (FSC.GAL/101/11/Rev.1), devant se tenir le 28 septembre 2011* : Président
  - c) *Exposé du Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie) (FSC.DEL/144/11 OSCE+) (FSC.DEL/145/11 OSCE+), Serbie (annexe), Allemagne, Président

- d) *Questions de protocole* : États-Unis d'Amérique, Président, Roumanie, Italie, Hongrie, République tchèque

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 septembre 2011, Neuer Saal



---

**656ème séance plénière**

FSC Journal No. 662, point 3 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

En juin 2011, la République de Serbie a formulé une demande d'assistance pour l'amélioration de la gestion et de la sécurité de deux sites de stockage contenant des munitions conventionnelles et la destruction/démilitarisation d'excédents (FSC.DEL/100/11). La demande, fondée sur les documents de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, y compris la Décision du FCS No 3/11 du 23 mars 2011, était accompagnée du questionnaire sur l'étendue du problème et les besoins d'assistance spécifiques. Compte tenu des différents risques et dangers ainsi que des moyens de démilitarisation disponibles, l'assistance demandée comprend les éléments consultatifs professionnels, techniques et financiers suivants :

- achat d'équipements pour la démilitarisation d'éléments de munitions d'une manière qui préserve l'environnement et d'équipements pour l'automatisation du processus technologique de démilitarisation (équipement de désamorçage de munitions anti-aériennes d'un calibre inférieur ou égal à 23 mm, dispositif de dévissage de détonateurs de munitions d'un calibre inférieur ou égal à 30 mm), Annexe 1 ;
- formation du personnel à l'exploitation des équipements susmentionnés ;
- démilitarisation des munitions conventionnelles comprises dans la liste (1 133,86 tonnes) ;
- reconstruction d'installations déjà existantes et construction de nouvelles installations de stockage sur les sites prévus de « Mrsac » et « Mirnička reka ».

Du 11 au 15 septembre 2011, l'équipe d'évaluation a effectué une visite et évalué la viabilité du projet dont nous venons d'être informés par le lieutenant-colonel Laslo Szatmari, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles.

Nous tenons à remercier l'équipe d'évaluation, et en particulier nos éminents collègues le lieutenant-colonel Laslo Szatmari, le lieutenant-colonel Detlef Hempel et M. Anton Martyniuk de la Section d'appui au FCS, pour la contribution remarquable qu'elle a apportée pendant la visite d'évaluation.

Par ailleurs, pendant cette visite, l'équipe d'évaluation a pu se convaincre que les mesures prises par la Serbie dans le domaine des munitions conventionnelles étaient pleinement conformes aux normes, aux procédures et aux critères de l'OSCE et de l'ONU.

La République de Serbie réaffirme qu'elle est prête à tout mettre en œuvre pour contribuer à la réalisation de ce projet.

Merci Monsieur le Président.